

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté portant désignation du site Natura 2000 Falaise du Bessin Occidental
(zone de protection spéciale)

NOR : DES NOR 301111A

Le ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive n°79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-I-II ; R.214-16, R.214-20 et R.214-22 ;

Vu la loi n° 2001-1 du 3 janvier 2001 portant habilitation du Gouvernement à transposer par ordonnances des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II-1^{er} alinéa du code de l'environnement ,

Arrête :

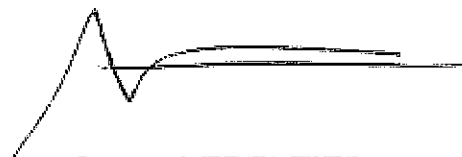
Article 1^{er} - Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Falaise du Bessin Occidental » (zone de protection spéciale FR 2510099), l'espace délimité sur la carte au 1/25 000 ci-jointe, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes sur le département du Calvados : Cricqueville-en-Bessin, Englesqueville-la-Percée, Louvières, Saint-Pierre-du-Mont, Vierville-sur-Mer.

Article 2 – La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 Falaise du Bessin Occidental » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture du Calvados, à la direction régionale de l'environnement de Basse-Normandie et à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Article 3 - Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le = 6 JAN. 2005



Serge LEPELTIER

Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 (zone de protection spéciale)

Falaises du Bessin occidental

Listes des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1) Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 1^{er} alinéa du code de l'environnement :

Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>
Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>
Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>
Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>
Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>

2) Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 2^{ème} alinéa du code de l'environnement :

Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>
Fou de Bassan	<i>Sula bassana</i>
Fulmar boréal	<i>Fulmarus glacialis</i>
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>
Grèbe jougris	<i>Podiceps grisegena</i>
Guillemot de Troïl	<i>Uria aalge</i>
Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>
Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>
Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>
Pingouin torda	<i>Alca torda</i>